

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N° II-CF2076

présenté par

M. Kasbarian, M. Rodwell, M. Maillard, Mme Lebec, Mme Thevenot, Mme Miller,  
Mme Olivia Grégoire, M. Metzdorf, Mme Le Grip et M. Terlier

-----

**ARTICLE 49****ETAT B****Mission « Aide publique au développement »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Aide économique et financière au développement	0	0
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	0	0
Solidarité à l'égard des pays en développement	0	0
Restitution des « biens mal acquis »	0	0
Fonds de solidarité pour le développement	0	1 000 000 000
<b>TOTAUX</b>	0	1 000 000 000
<b>SOLDE</b>	-1 000 000 000	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent PLF prévoit une augmentation de 1,1 milliard d'euros en autorisations d'engagement des crédits du programme 384 « Fonds de solidarité pour le développement », soit une hausse de près de 150 % de la dotation, qui passerait de 738 millions à 1,84 milliard d'euros.

Dans un contexte budgétaire extrêmement difficile, il paraît aberrant de procéder à une telle massification des crédits alloués sans aucune justification précise. Alors que chaque euro dépensé devrait être scrupuleusement évalué, il est illogique d'engager une telle augmentation.

C'est la raison pour laquelle le présent amendement propose de réduire d'un milliard d'euros les autorisations d'engagement sur l'action 01 du programme 384.